

Collectif Jeune Public Hauts-de-France –
11 décembre 2023 –
CC Eden/Charleroi et CC Chiroux/Liège

***Mettre en pratique les droits culturels
en Fédération Wallonie-Bruxelles***

*Le cas des centres culturels à travers la recherche participative
menée par la Plateforme d'observation des droits culturels*



<https://plateformedroitsculturels.home.blog/>
www.cultureetdemocratie.be

1. Contextualisation

- Cadre communautaire de la **Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB)** en Belgique fédérée
- Politiques culturelles **porteuses de « démocratisation de la culture » ET « démocratie culturelle »**
 - « **démocratisation** de la culture » : élargissement et diversification des publics, développement de l'égalité dans l'**accès** aux œuvres et la **facilitation** de cet accès → **logique que l'on retrouve en France**
 - « **démocratie culturelle** » :
participation active des populations à la culture, à travers des pratiques collectives d'expression, de recherche et de création culturelles conduites par des individus librement associés, dans une perspective d'égalité, d'émancipation et de transformation sociale et politique
→ **financée par les pouvoirs publics en Belgique, qu'en est-il de la France ?**
 - Exemples : décrets Lectures publiques et Centres d'expression et créativité en 2009, décrets Éducation Permanente en 2003 et 2018, législation Jeunesse en 2000-01
 - **Décret du 21 novembre 2013** des Centres culturels : démocratisation de la culture et démocratie culturelle **vers** les droits culturels comme référentiels communs

Illustration par le secteur des Centres culturels en FWB

- Jusqu'aux 1960's : peu d'implication de l'État
- 1965 : culture devient un « véritable ***enjeu politique*** »
→ accès aux biens culturels et à citoyenneté active
- 1968 : plan quinquennal Wigny soutient les initiatives préfigurant les CC
→ favoriser la **production** et la **diffusion** + faciliter **participation** des populations
- **AR 5/8/1970** : poursuit avec conditions d'agrément et subventionnement
→ ***enjeux financier et de concertation*** = véritable essor du secteur !
- **Décret 28/7/1992** : ***enjeu d'actualiser*** la politique culturelle avec développement du secteur ...

Le décret du 21/11/2013 des centres culturels de la FWB

- **Héritage** des politiques culturelles :
démocratie culturelle et démocratisation de
la culture
- **VERS** les droits culturels comme référentiel
commun et méthodologie de travail
- Réceptions du décret :
- → **Légitimation** des actions
- → **Opportunité** de recul et d'évaluation,
approfondissement
- → **Défis** en termes de langage, de temps,
de plaisir et de responsabilité
- → **l'humain** et son pouvoir d'agir avec son
environnement

Décret relatif aux Centres culturels

D. 21-11-2013

M.B. 29-01-2014

Le Parlement de la Communauté française a adopté et Nous,
Gouvernement, sanctionnons ce qui suit :

CHAPITRE I^{er}. - Dispositions générales

Section I^{re}. - Définitions

Article 1^{er}. - Au sens du présent décret, on entend par :

1^o Association de droit privé : une association sans but lucratif ou une association de fait;

2^o Association sans but lucratif : l'association sans but lucratif au sens de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations;

3^o Collectivité publique associée : la collectivité publique qui participe à l'organisation, au fonctionnement et au financement d'un centre culturel, à savoir :

a) une commune de la région de langue française ou de la région bilingue de Bruxelles-Capitale;

b) une province de la région de langue française;

c) la Commission communautaire française;

4^o Commission des centres culturels : l'instance d'avis du secteur des centres culturels en application du décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis oeuvrant dans le secteur culturel;

5^o Culture : les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité ainsi que les significations qu'il donne à son existence et à son développement;

6^o Démocratie culturelle : la participation active des populations à la culture, à travers des pratiques collectives d'expression, de recherche et de création culturelles conduites par des individus librement associés, dans une perspective d'égalité, d'émancipation et de transformation sociale et politique;

7^o Démocratisation culturelle : l'élargissement et la diversification des publics, le développement de l'égalité dans l'accès aux oeuvres et la facilitation de cet accès;

8^o Développement culturel : l'accroissement et l'intensification de l'exercice du droit à la culture par les populations d'un territoire et la réduction des inégalités dans l'exercice du droit à la culture;

9^o Droit à la culture : au sein des Droits humains, l'ensemble des droits culturels tant en termes de créances que de libertés, individuelles et collectives, comprenant notamment :

a) la liberté artistique, entendue comme la liberté de s'exprimer de manière créative, de diffuser ses créations et de les promouvoir;

b) le droit au maintien, au développement et à la promotion des patrimoines et des cultures;

c) l'accès à la culture et à l'information en matière culturelle, entendu comme l'accès notamment économique, physique, géographique, temporel, symbolique ou intellectuel;

d) la participation à la culture, entendue comme la participation active à la vie culturelle et aux pratiques culturelles;



2. Définitions de la culture

Enjeux de référentiels et de terminologie (dans le décret 2013) :

- « **Culture** » (article 1, 5°) : définition englobante et anthropologique proches des droits culturels de la Déclaration de Fribourg
- « **Droit à la culture** » (article 1, 9°) : définition restrictive et pragmatique, visant à traduire des valeurs éthiques au plan juridique
 - **sources** liées à plusieurs textes internationaux (DUDH Art 22 et 27, Art 15 PIDESC/PIDCP, Déclaration de Fribourg, Constitution belge Art 13,...)
 - entre droit et culture, une **tension** à interpréter de manière active (Luc Carton) VS opérationnalisation !?
- Vision d'**éducation permanente** quant aux principes généraux (article 2)
- **Enjeu de l'évaluation** du projet d'action culturelle (article 20)
- **Enjeu de gouvernance** (subventionnement et financements ; instances du CC, participation citoyenne)

(Art 1^{er} 9°) Droit à la culture

= ensemble des droits culturels tant en termes de créances que de libertés, individuelles ou collectives

Liberté de s'exprimer de manière créative, de diffuser ses créations et les promouvoir	Droit au maintien, au développement et à la promotion des patrimoines et des cultures
Accès à la culture et à l'information en matière culturelle (notamment économique, physique, géographique, temporel, symbolique ou intellectuel)	la participation à la culture, entendue comme la participation active à la vie culturelle et aux pratiques culturelles
la liberté de choix de ses appartenances et référents culturels	le droit de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et programmes, et à la prise de décisions particulières en matière culturelle

(Art 1er 5°) Droits culturels

= droits de *chacun, individuellement ou collectivement*, ainsi que les droits des *groupes* de personnes, de développer et d'exprimer leur humanité, leur vision du monde et la signification qu'ils donnent à leur existence et à leur épanouissement par l'intermédiaire, entre autres, de valeurs, croyances, convictions, langues, savoirs et arts, traditions, institutions et modes de vie

Identité = choisir et respecter son identité culturelle	Diversité = Connaître et voir respecter sa propre culture, ainsi que d'autres culturels
Patrimoine = accéder aux patrimoines culturels	Communauté = se référer ou non à une communauté culturelle
Participation = participer à la vie culturelle	Coopération = participer au développement de coopérations culturelles
Information et communication = participer à une information adéquate	Éducation et formation = s'éduquer et se former, éduquer et former dans le respect des identités culturelles

(Article 2) Principes généraux

= développement et soutien de l'action des centres culturels afin de contribuer à l'exercice du droit à la culture des populations, dans une perspective d'égalité et d'émancipation

L'action des centres culturels augmente les **capacités d'analyse, de débat, d'imagination et d'action** des populations d'un territoire, notamment en recourant à des démarches participatives

L'action des centres culturels cherche à **associer** les opérateurs culturels d'un territoire à la conception et à la conduite d'un projet d'action culturelle de moyen/long-termes

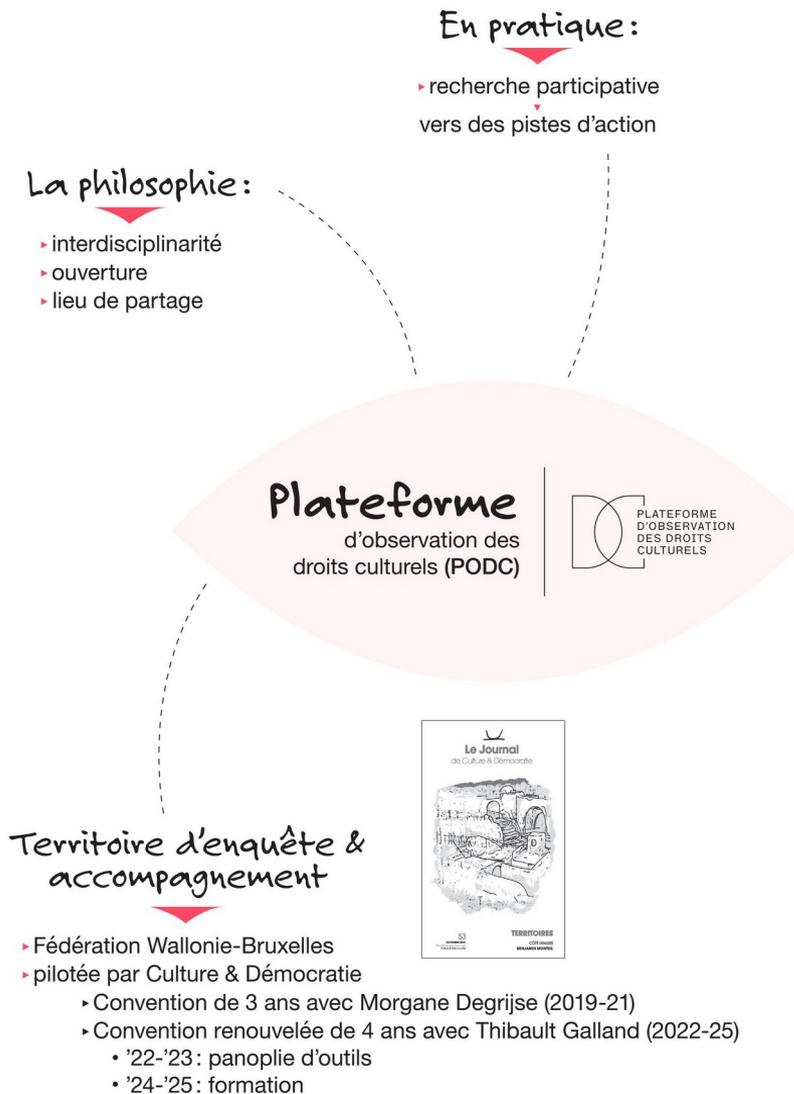
L'action des centres culturels s'inscrit dans réseaux de **coopérations** territoriaux ou sectoriels. Contribuer à *l'exercice* du droit à la culture, et plus *largement*, ensemble des droits culturels par tous et pour tous, dans respect de l'ensemble des droits humains

(Article 20) Projet d'action culturelle précise **l'impact** visé sur :

la liberté de création et d'expression	l'accès économique, physique, géographique, temporel, symbolique ou intellectuel à des œuvres et à des pratiques diversifiées et de qualité
le renforcement de l'exercice d'une citoyenneté responsable, active, critique et solidaire	l'accroissement des capacités d'expression et de créativité des citoyens, seuls ou en groupe, dans la perspective de leur émancipation individuelle et collective
le maintien, développement et promotion des patrimoines et des cultures, y compris dans leur phase d'émergence	le décloisonnement des pratiques culturelles entre catégories sociales, champs d'action et groupes culturels

La Plateforme d'observation des droits culturels de l'asbl Culture & Démocratie

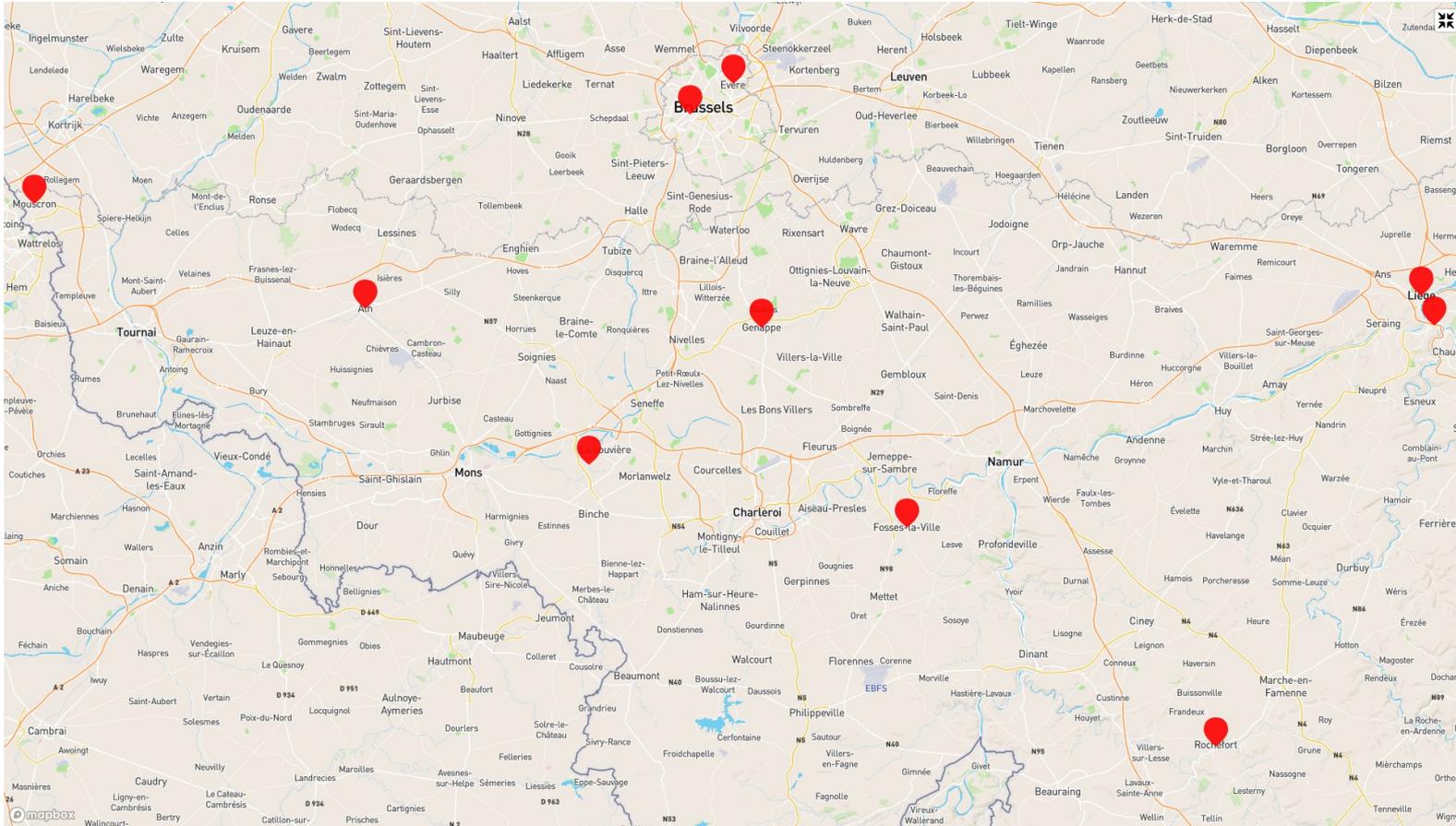




3. Le contexte de la Plateforme d'observation des droits culturels

- Pilotée par **Culture & Démocratie**
- **Philosophie** : espace ouvert + lieu d'information, d'échange et réflexion sur DC
- **Origines** de la Plateforme
- **En pratique** : recherche participative depuis plusieurs années :
 - **Problématiser** les droits culturels à travers une recherche participative avec les centres culturels
 - **Mettre en relation et en circulation**, valoriser les initiatives et idées à travers les comités et partenariats
- → **FAIRE CULTURE ET MILIEU COMMUNS**

Diversité des partenaires, diversité des territoires




Le Journal
de Culture & Démocratie



53
NOVEMBRE 2021
Revue de la Région wallonne
Culture & Démocratie

TERRITOIRES
CÔTÉ IMAGES
BENJAMIN MONTEIL

4. Les résultats de la recherche



REMARQUES:

- ▶ démarches ascendantes
- ▶ caractéristiques du CC ↔ observations de l'effectivité des DC
 - ▶ coexistence de différents niveaux d'évaluation
 - ▶ inspirer des nouvelles manières de faire

- Convention 2019-21 :
Questions sur l'observation et l'évaluation de l'effectivité :
- Des **signaux** de progression et des **actions** qui renforcent ou non l'effectivité des DC
- Des **leviers** et des **freins** à l'effectivité des DC

Pistes dégagées au cours de la première convention (2019-2021)

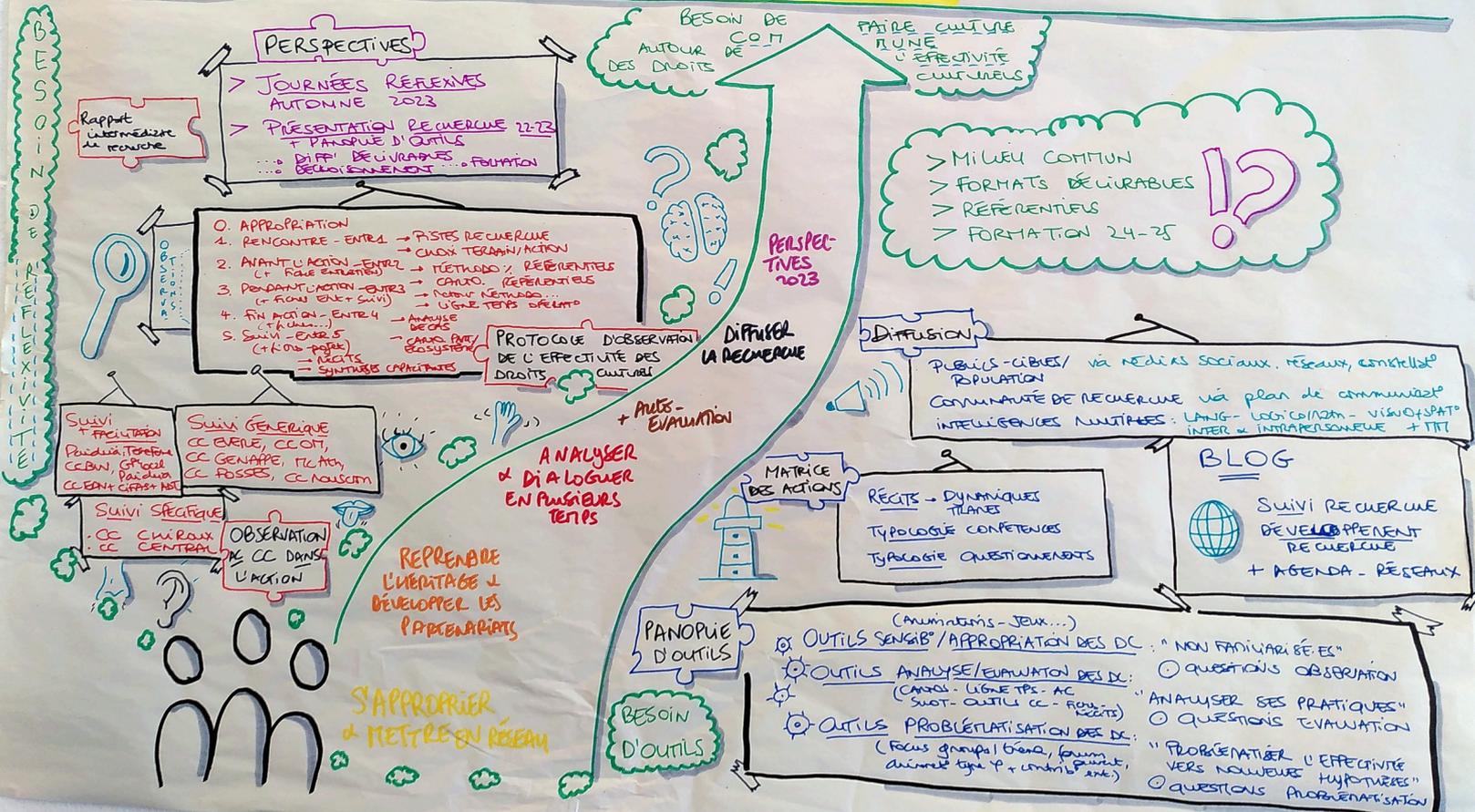
- **Des signaux de progression de l'exercice des droits culturels :** indicateurs quantitatifs, « coefficient de mobilisation », indicateurs qualitatifs
- **Des actions qui renforcent ou non l'exercice des droits culturels :** origine et mise en perspective, temporalité, inclusion
- **Des leviers et freins à un exercice plus intense des droits culturels :**
 - } **Leviers** : au niveau des postures et des actions
 - } **Freins** : des freins internes avec répercussion indirecte, des freins internes avec répercussion directe, des freins externes avec répercussion indirecte, des freins externes avec répercussion directe

Enjeux transversaux liés à l'effectivité des droits culturels

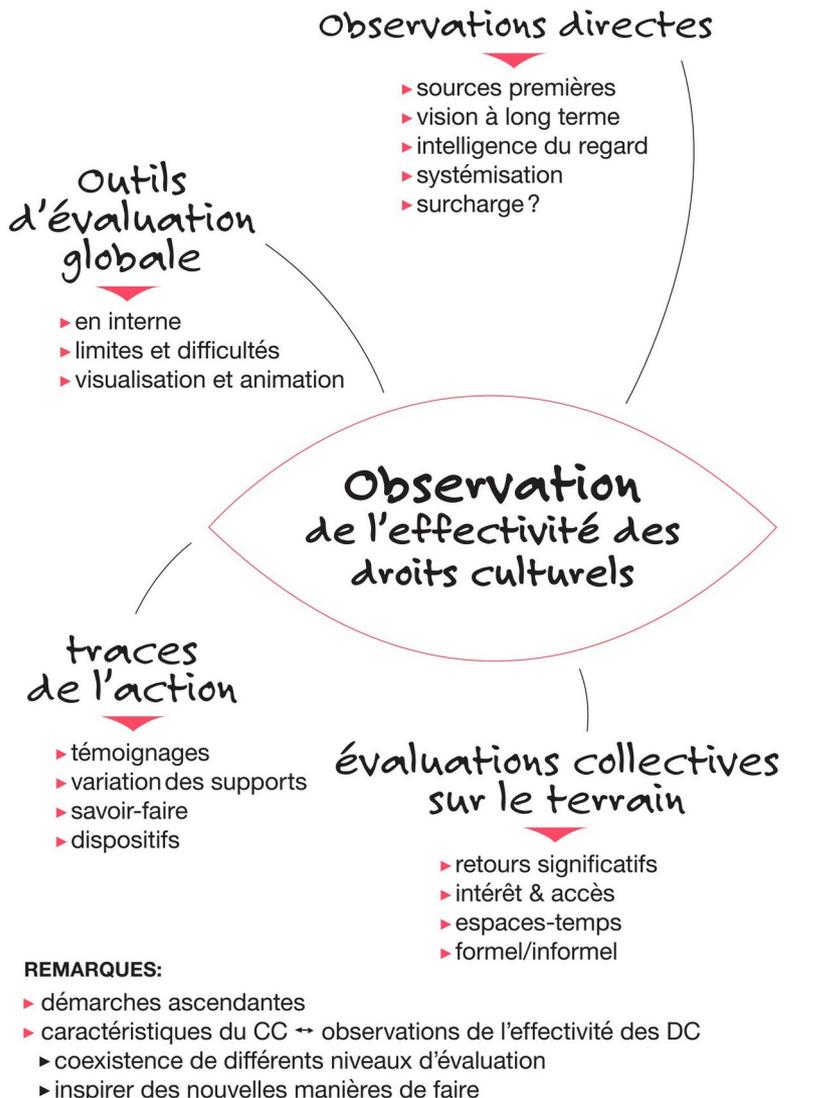
- Enjeux liés au **langage**
- Enjeux liés au **temps**
- Enjeux liés au **plaisir**
- Enjeux liés à la **responsabilité**
- Enjeux liés à l'**humain**
- Enjeux du **plaidoyer**
 - boussole des droits culturels
 - actualités des droits culturels en FWB : nouveaux décrets !



CARTOGRAPHIE DES MISSIONS



Les résultats de la recherche



- Convention 2022-25 en cours : prolonger les pistes de recherche vers l'outillage et la formation
- La « **réflexivité** » entre pratiques et référentiels
- Les « **outils** » en termes de médiations
- L'« **effectivité** » et ses modèles
- → Des livrables (protocole d'observation, panoplie d'outils et typologies d'action)
- → Vers la **formation** en 2024-25...

Des infos...

- Blog de la Plateforme d'observation des droits culturels :
<https://plateformedroitsculturels.home.blog/>
- Site de Culture & Démocratie :
<https://www.cultureetdemocratie.be/>
- Publications en papier (Journaux, Cahiers, Neuf Essentiels,...) -
<https://www.cultureetdemocratie.be/publications>
- Infolettre de Culture & Démocratie, médias sociaux
- Événements d'éducation permanente